

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple (1) : pour un Prêt Etudes d'un montant de 10 000 € et d'une durée de 5 ans, souscrit dans le cadre d'un Contrat Personnel Jeunes, vous remboursez 59 mensualités de **170,08 €** et une dernière de **169,88 €**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,80 %** (taux débiteur fixe : 0,80 %). **Montant total dû par l'emprunteur : 10 204,60 €**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité et Incapacité de Travail (ITT) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 6,25 €, un montant total sur la durée du crédit de 192,74 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,76%.

Conditions au 1/06/2017, valables jusqu'au 31/03/2019, sous réserve d'acceptation de votre dossier par le CIC Ouest.